

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 73-1789/SG/CG portant organisation de la Caisse locale des retraites du TFAI.

n° 73-1789/SG/CG

Ministère  
MINISTÈRE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication  
19 décembre 1973

Numéro JO  
n° 1 du 10/01/1974

Date du numéro  
10 janvier 1974

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

L'article 3 de l'arrêté n°2.902/SG/CG du 7 juin 1968 susvisé est modifié ainsi qu'il suit: Au lieu de: Le Conseil d'administration est composé de huit merbress choisis ainsi qu'il suit : «Le ministre des Finances : président etc... Lire : Le Conseil d'administration est composé de huit memebres choisis ainsi qu'il suit : «Un ministre à désigner par le président du Conseil de Gouvernement : président etc...»

#### Art. 2

Dans le corps de l'arrêté n° 902/SG/CG ainsi que dans celui des textes Vayant complété et modifié, la mentions «Ministre désigné par le président du Conseil de Gouvernmentation se substitue de droit à celle de «ministre des Finances ».